

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 septembre 2022.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 septembre 2022 totalise 60 515 227 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 30 septembre 2022 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour la troisième trimestre 2022, nous a permis de déceler que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme, est supérieur à 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 15 octobre 2022
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 30/09/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES Actions, valeurs assimilées et droits			
a- rattachés	2 973 805	3 649 728	3 161 043
b- Obligations et valeurs assimilées	43 438 737	46 559 773	45 507 003
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	0	0	0
b- Disponibilités	14 193 573	23 150 183	14 675 890
AC3- Créances d'exploitation	312	0	0
TOTAL ACTIF	60 606 427	73 359 684	63 343 936
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	36 170	21 935	14 801
PA2- Autres créditeurs divers	55 031	50 750	58 392
TOTAL PASSIF	91 200	72 685	73 193
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	58 912 599	71 241 424	60 986 989
CP2- Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs	34	222	189
b- cours	1 602 593	2 045 353	2 283 565
ACTIF NET	60 515 227	73 286 999	63 270 743
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	60 606 427	73 359 684	63 343 936

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/09/2022

(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u> <u>Au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2021</u> <u>Au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	0	68 918	0	70 563	70 563
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	609 853	1 813 590	636 224	1 960 046	2 593 341
PR 2- Revenus des placements monétaires	80 236	344 231	172 873	690 519	864 634
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	690 089	2 226 740	809 097	2 721 127	3 528 538
CH 1- Charges de gestion des placements	140 265	437 766	163 417	515 713	679 750
REVENU NET DES PLACEMENTS	549 824	1 788 974	645 679	2 205 413	2 848 788
CH 2- Autres charges	30 778	93 419	28 960	90 467	123 225
RESULTAT D'EXPLOITATION	519 046	1 695 555	616 719	2 114 946	2 725 563
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	47 200	-92 962	39 676	-69 593	-441 998
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	566 246	1 602 593	656 395	2 045 353	2 283 565
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation					
(Annulation)	-47 200	92 962	-39 676	69 593	441 998
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	52 677	77 752	49 103	71 577	107 747
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	119 101	324 137	115 526	331 647	466 177
- Frais de négociation de titres	0	-440	0	0	-121
RESULTAT NET DE LA PERIODE	690 824	2 097 005	781 348	2 518 170	3 299 366

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/09/2022**

	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u> <u>Au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2021</u> <u>Au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d 'Exploitation	519 046	1 695 555	616 720	2 114 946	2 725 563
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	52 677	77 752	49 103	71 577	107 747
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	119 101	324 137	115 526	331 647	466 177
d- Frais de négociation de titres	0	-440	0	0	-121
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 090 481	0	-2 934 324	-2 934 324
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	25 398 540	77 713 654	24 744 334	83 348 370	103 330 337
_ Régularisation des sommes non distribuables	64 139	246 407	82 001	224 494	344 281
_ Régularisation des sommes distribuables	562 902	796 019	584 075	1 042 674	1 708 930
b- Rachats					
_ Capital	-22 477 514	-80 172 701	-23 433 534	-83 262 215	-113 599 515
_ Régularisation des sommes non distribuables	-62 189	-263 198	-75 270	-230 848	-420 317
_ Régularisation des sommes distribuables	-515 700	-1 082 220	-544 395	-1 247 142	-2 285 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 661 001	-2 755 516	2 138 560	-540 822	-10 557 078
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- En début de La période	56 854 225	63 270 743	71 148 440	73 827 821	73 827 821
b- En fin de la période	60 515 227	60 515 227	73 286 999	73 286 999	63 270 743
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES</u>					
a- En début de la période	526 201	576 988	663 176	674 846	674 846
b- En fin de la période	553 775	553 775	675 667	675 667	576 988
VALEUR LIQUIDATIVE	109,278	109,278	108,466	108,466	109,657
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,52%	4,36%	4,37%	4,42%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 30 septembre 2022

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANAD ETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 septembre 2022 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>					
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	60 300	1 140 598	1 157 820	1,91%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	76 257	0,13%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	521 155	0,86%
TN0004200937	GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959	389 238	0,64%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	317 502	0,52%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	196 239	0,32%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	315 594	0,52%
TOTAL			2 844 719	2 973 805	4,91%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% ACTIF Net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	1 000	30 000	30 612	0,05%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	265 900	265 943	0,44%
TN0003400322	AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	59 958	61 095	0,10%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	300 000	306 122	0,51%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	898 200	902 662	1,49%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	800 000	819 152	1,35%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	2 964 000	3 074 660	5,08%
TN0004700654	ATL 2015/2 C	5 000	100 000	103 703	0,17%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	270 000	286 363	0,47%
TN0004700720	ATL 2017/2 CAT A	20 000	400 000	414 286	0,68%
TN0004700761	ATL 2018/1 CAT B	5 000	100 000	101 444	0,17%
TN0004700738	ATL 2017/2 CAT B	10 000	200 000	208 232	0,34%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	2 000 000	2 158 027	3,57%
TN0001900836	BH 2009	40 000	920 000	960 285	1,59%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 069 210	1,77%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	199 530	203 720	0,34%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	199 600	206 449	0,34%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 128 691	1,87%
TN0007310295	HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	100 000	103 217	0,17%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	731 250	754 690	1,25%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 750 000	1 767 053	2,92%
TOTAL			14 388 438	14 925 616	24,66%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au		% de l'actif net
				30/09/2022		
TN0008000572	BTA 6% Avril 2023	800	798 371	816 361		1,35%
TN0008000598	BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 740 525	6 974 818		11,53%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	988 700	1 037 305		1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	987 934	1 036 538		1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	985 928	1 034 532		1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 284	517 587		0,86%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 572	517 875		0,86%
TN0008000580	BTA 6.7 % Avril 2028	500	479 825	492 381		0,81%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 821 512	15 198 181		25,11%
TN0008000515	EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	875 000	887 543		1,47%
Total			27 664 651	28 513 121		47,12%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 30 septembre 2022.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2022, à **14 193 573 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2022, à 312 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	15 368	13 035	2 901
Rémunération à payer au dépositaire	20 801	8 900	11 900
Total	36 170	21 935	14 801

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Frais de publication	577	517	660
Jeton de présence	11 223	13 093	15 000
Redevances CMF	5 083	5 942	5 927
Honoraires du commissaire aux comptes	25 580	13 650	15 104
Créditeurs divers	12 568	17 548	21 701
Total	55 031	50 750	58 392

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Retenues à la source	4 663	8 007	5 497
TCL	810	897	934
Autres créditeurs	7 095	8 644	15 270
Total	12 568	17 548	21 701

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant la troisième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2022

Montant	55 817 846
Nombre de titres	526 201
Nombre d'actionnaires	278

Souscriptions réalisées

Montant	25 398 540
Nombre de titres émis	239 758
Nombre d'actionnaires entrants	3

Rachats effectués

Montant	-22 477 514
Nombre de titres rachetés	212 184
Nombre d'actionnaires sortants	9

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	119 101
Régularisation des sommes non distribuables	1 950
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	52 677
Frais de négociation de titres	0

Capital au 30/09/2022

Montant	58 912 599
Nombre de titres	553 775
Nombre d'actionnaires	272

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 septembre 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 695 555
Régularisation du résultat distribuable de la période	(92 962)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	33
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	2
SOMMES DISTRIBUTABLES	1 602 627

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	0	68 918	0	70 563	70 563
Revenus des bons de trésor assimilables	352 171	1 045 029	352 171	1 045 029	1 397 200
Revenus des obligations	257 682	768 561	284 053	915 017	1 196 141
Total	609 853	1 882 508	636 224	2 030 609	2 663 904

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/07/2022	Du 01/01/2022	Du 01/07/2021	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
	Au 30/09/2022	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Au 30/09/2021	Au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôt	80 236	344 231	157 407	458 696	632 811
Intérêts sur placements Monétaire	0	0	15 466	231 823	231 823
Total	80 236	344 231	172 873	690 519	864 634

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/07/2022	Du 01/01/2022	Du 01/07/2021	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
	Au 30/09/2022	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Au 30/09/2021	Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	137 266	428 865	160 417	506 813	667 850
Rémunération du dépositaire	2 999	8 901	2 999	8 900	11 900
Total	140 265	437 766	163 417	515 713	679 750

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/07/2022	Du 01/01/2022	Du 01/07/2021	Du 01/01/2021	Du 01/01/2021
	Au 30/09/2022	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Au 30/09/2021	Au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	9 200	26 580	4 600	13 650	21 730
Redevance CMF	15 379	48 050	17 973	56 783	74 825
Publicité et publication	443	1 117	343	1 117	1 660
Jetons de présence	3 781	11 223	3 781	11 218	15 000
TCL	1 963	6 215	2 254	7 466	9 754
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	210
Autres	12	34	10	33	46
Total	30 778	93 419	28 960	90 467	123 225

4. AUTRES INFORMATIONS

<u>4-1 Données par action</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
• Revenus des placements	4,021	4,027	6,115
• Charges de gestion des placements	-0,791	-0,763	-1,178
• Revenu net des placements	3,231	3,264	4,937
• Autres charges d'exploitation	-0,169	-0,134	-0,214
• Résultat d'exploitation	3,062	3,130	4,724
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,168	-0,103	-0,766
• Sommes distribuables de la période	2,894	3,027	3,958
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,168	0,103	0,766
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,140	0,106	0,187
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,585	0,491	0,808
• Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,725	0,597	0,994
Résultat net de la période	3,787	3,727	5,718

4-2 Ratios de gestion des placements	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,718%	0,723%	0,953%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,153%	0,127%	0,173%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	2,781%	2,963%	3,821%
• Actif net moyen	60 967 483	71 369 019	71 332 723

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.